

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **16 (1878)**

Heft 23 [i.e. 24]

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-184768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nairement vieux et laid comme la laideur, fait du coin de son œil jaunâtre un signe au régiment des autres nègres qui se tiennent immobiles, debout derrière les convives. A ce signal, et comme s'ils étaient mus par un ressort invisible, ils avaucent d'un pas et découvrent les plats du premier service.

Le dîner, non-seulement à New-York, mais aussi dans toutes les autres villes de l'Union, ne se compose pas de moins de cinquante plats, tant en légumes qu'en viandes, gibiers, poissons, coquillages, entremets et rôtis. A la vérité, ces plats sont loin d'être accommodés généralement avec cet art recherché qui distingue la cuisine française, et ce fut avec une certaine terreur, je dois l'avouer, que, m'étant servi, le premier jour de mon arrivée à New-York, ce quelques plats de légumes, je m'aperçus qu'ils avaient été simplement cuits dans l'eau, sans beurre et même sans sel. Si du moins un vin généreux venait mêler sa bienfaisante saveur au goût insipide des légumes cuits à l'eau claire, et de la volaille conservée dans la glace et rôtie au four! Mais non : la tempérance américaine! qui, des Etats du Maine, menace l'Amérique entière et s'étend sur les steamers jusqu'au delà des mers, veut qu'un verre d'eau à la glace tienne lieu de Bourgogne ou de Médoc.

Lo tintorâi et lo maidzo.

Lo meti dè tintorâi est coumeint ti lè z'altro meti : l'a dâo bon et dâo crouïo. Mâ tot parâi quand l'est que faut adé gadrouilli et que la mâiti dâo teimps on est tot dépourent, faut avâi bouna carcasse po lâi teni, sein comptâ que tot èlliâo couleu, ceïn n'est pas destrâ san. Faut don pas être ébâyi se Brutson a été tant malâdo y'a on part dè dzo, qu'on l'a bo et bin cru âo bet.

Quand sa fenna est z'ua queri lo mâidzo, à l'avi que lo mâidzo a vu lo pourro Brutson, l'a regregni lo naz, l'a branlâ la teta et l'a fé : Ma fâi ! ma fâi !...

— Eh bin ! se lâi demandè la fenna, quand furent frou dâo pâilo iô étâi lo lhi, qu'èin peinsâ-vo ?

— Hé! ma pourra dama, se repond lo dotteu, y'a bin dâo mau ; l'est quasu énuutilo dè lo mâidzi ; lâi faut finnameint bailli oquiè po lo soladzi on boccon, kâ l'a dza lo sang tot veri ; sè mans sont totè bliuès ; l'est la fin dâi fins.

— Mâ lè z'a adé z'uès dinsès, sè mans ; m'n'hommo l'est tintorâi ; vo sédè, ye retieint lè z'haillons.

— Ah ! ah ! porquière l'ai vo pas de dè suite.

Adon ye revont vai Brutson ; lo mâidzo lo poncè on pou, lâi fâ traire la leinga, vâi que n'a pas tant dè mau, l'écrit on remido su on boccon dè papâi et ein s'èin alleint, ye dit à la fenna :

— Tot parâi vo z'âi dâo bounheu que [voutre n'hommo séyé tintorâi, sein quiet vo pâodè comptâ qu'avoué dâi mans coumeint l'a, sarâi dza bas !

Entre Marseillais :

1^{er}. — Combien y a-t-il de *zenres* ?

2^{me}. — *Deusses*.

— Lesquels ?

— Le zenre masculin et le zenre féminin.

— Eh bien ! bagasse, et le *zenre humain* ? c'est donc une crapule ?

Un amateur de bonne chère faisant toilette devant un de ses amis, lui dit : Regarde comme c'est drôle, Henri, mes cheveux sont noirs et ma barbe commence à grisonner, comment cela se fait-il ?

— Mon cher, répond Henri, c'est probablement parce que ta mâchoire a plus travaillé que ta tête.

Le manuel à l'usage des tuteurs, curateurs, etc., par M. Demont, vient de sortir de presse ; c'est un charmant petit volume élégamment imprimé, dont le contenu nous paraît répondre en tous points aux promesses faites aux souscripteurs, et justifier l'appréciation très-flatteuse qu'en a faite le *Journal des Tribunaux*. Nous ne doutons pas que cet ouvrage, maintenant en librairie, ne trouve un rapide écoulement.

Un huissier qui par son excès de zèle joue souvent le rôle de la servante à Pilate vient d'avoir une singulière déception.

Buvant une chope de bière à la brasserie Gloor, il se trouvait assez près de deux agriculteurs, de Cour, sous Lausanne, pour entendre leur conversation. L'un d'eux se plaignait vivement des impôts et surtout de l'impôt sur les chiens qu'il trouvait exagéré.

L'autre, qui avait remarqué l'huissier qui prêtait soigneusement l'oreille, dit : « L'impôt sur les chiens?... il te faut faire comme moi ; j'en ai un depuis trois ou quatre ans, et jamais je n'ai payé le moindre sou ! »

A l'ouïe de ces paroles, l'huissier vida sa chope avec délices et se retira. Le lendemain, il se rendit à Cour, en disant à part lui, je vais pincer mon homme. Il trouva le paysan sur le seuil de sa porte, qui regardait pleuvoir.

— Bonjour, Monsieur ***, comment ça va ?

— Ça va, ça va, voilà.

— Dites-moi, vous avez un chien ?

— Oui.

— Pourrai-je le voir ?

— A votre service, donnez-vous la peine d'entrer.

Et le conduisant dans la plus jolie chambre de sa maison, il ouvrit une armoire et saisit sur le tablar supérieur un gros chien de faïence qui était échu à l'un de ses enfants dans un jeu de hasard, lors du dernier tir cantonal de Lausanne.

— Ah ! ce n'est pas ce que j'entendais.... vous m'estiuseriez, dit l'huissier en se retirant.

Les chapeaux du dernier genre. — Le spirituel chroniqueur du *Monde illustré*, M. Pierre Véron, caractérise comme suit les chapeaux à la dernière mode :

« Que mes contemporains me permettent de le leur dire, ils sont en train de se couvrir de ridicule. Se couvrir est le mot, témoin le *chapeau cloche*

qui se promène sur tant de têtes à travers les rues de la capitale.

L'abominable invention que ce melon de paille à double visière ! Et nous choisissons l'année où l'Europe nous regarde, pour nous affubler de ce couvre-chef ignoble !

Il faut avouer d'ailleurs que les dames ne se font pas faute non plus de s'enlaidir avec leurs coiffures déformées avec préméditation.

Prenez un morceau de paille tressée, asseyez-vous dessus n'importe comment, relevez-vous, mettez le morceau de paille sur une tête féminine, et vous aurez quelque chose qui ressemblera à s'y méprendre à la dernière forme consacrée par la suprême élégance. »

Nous applaudissons des deux mains aux réflexions qui précèdent, car il n'est pas possible de voir une coiffure plus hideuse que les chapeaux dont il est question, dignes des burlesques mascarades de la veille de l'an.

Extrait du livre des voyageurs d'un des hôtels de Lausanne :

N° 11. Vicomte *Ugène*, de la Champagne pouilleuse, concierge de l'Obélisque, place de la Concorde, à Paris.

N° 36. Mérovée *Zanzibar*, importateur de scarabées tropicaux, venant de Zanzibar et y retournant par les sentiers.

N° 37. Adolphe Parchemin, étudiant en droit, né au loin, venant de Paris, allant au diable.

Il faut avouer que si tous les livres de voyageurs étaient tenus de cette façon, la police aurait quelque peine à suivre, au besoin, la piste de certains personnages.

On a souvent eu l'occasion de parler des petites tyrannies de la bureaucratie ; mais voici qui dépasse toutes les proportions. Un monsieur se présente à une caisse, porteur d'un certain nombre de coupons échus à toucher. On commence, naturellement, à lui faire prendre la file : un seul guichet fonctionne, en effet, bien que trois guichets soient ouverts, et qu'à travers ces trois guichets les victimes aperçoivent, riant et oisifs, toute une nuée d'employés.

Le monsieur, bon et doux, ne dit rien. Après une heure vingt minutes de queue, il présente enfin ses coupons.

— Monsieur, dit l'employé, il faut laisser cela et revenir avant quatre heures.

— Comment, revenir ?

— Oui : vous avez plusieurs coupons. Allons ! à un autre.

— Il aurait bien dû me dire ça plus tôt, par exemple ! murmure le monsieur.

Cependant, à deux heures de l'après-midi, il revient.

— Monsieur, voilà votre argent. Seulement l'employé qui a fait le dépouillement a à vous parler.

— Me parler ? Où est-il ?

— Il est absent et a bien recommandé qu'on vous dise de l'attendre.

Le monsieur s'assied. Que peut lui vouloir cet employé ? Enfin, c'est sans doute grave. Une heure se passe, une heure et demie : quatre heures moins un quart sonnent. L'employé arrive.

— Me voici, dit le patient : on m'a dit que vous aviez à me parler.

— Ah ! c'est vous ? Bien. *Je voulais vous dire qu'à l'avenir il ne faudra plus attacher vos coupons avec des épingles.*

Historique. Le monsieur a failli devenir enragé.

On demandait à un bohème qui logeait au 3^{me} étage d'une maison où il y avait au 2^{me} une agence du Mont-de-Piété, si ce voisinage ne lui était pas désagréable : « Au contraire, répondit-il, je suis toujours au-dessus de mes affaires. »

Un évêque qui était fort gros racontait qu'il avait failli tomber dans un fossé. Un malin curé répondit : « Monseigneur, il eût été comblé de vous recevoir. »

Une chronique fribourgeoise fait remarquer qu'au XVI^e siècle, le fisc percevait beaucoup d'amendes ; mais lorsque c'était un paysan qui en était frappé, un tiers revenait à son seigneur, un tiers à la ville et un tiers au bourguemestre. L'application trop étendue de ces amendes, admise par la loi pénale de ces temps, faisait naître une certaine impunité des délits et même des crimes : qui avait de l'argent en était quitte pour une amende, et le pauvre seul était frappé de peines corporelles parfois très sévères. On admettait aussi des accommodements en argent, même pour des assassinats. On trouve une ordonnance de 1504, qui prouve que les lois de ces temps et les législateurs étaient indulgents :

« Un meurtrier doit, dans la rue, à l'église, dans les auberges et sur le marché, éviter les parents jusqu'au 3^e degré de l'homme tué. S'il les trouve en écot, il ne doit pas les accoster et ne doit pas non plus être accosté par eux ; aussi son écot fini, il doit s'en aller et les parents doivent le laisser partir sans le molester. »

Un incident assez comique a égayé dernièrement une mise publique. Au moment de se retirer, l'huissier ne retrouva plus son parapluie. Dans le feu des enchères, qui avaient été fréquemment arrosées d'un bon petit vin blanc, il l'avait adjugé pour la modique somme de 4 fr. 50.

L. MONNET.

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Agendas de poche et de cabinet pour 1878. — Fournitures de bureaux et d'écoles. — Registres en tous genres et confection. — Presses à copier. — Impression de têtes de lettres, de cartes de visites et d'enveloppes avec raison de commerce. — Papeterie fine, maroquinerie. — Timbrage du papier à lettres en couleur et à sec. — **Jumelles** à prix très-avantageux, etc., etc.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELSLE ET F. REGAMEY.